

RENTREE POUR TOUS LUNDI 22 JUIN 2020 ?

Vous trouverez ci-joint le protocole sanitaire nouvelle mouture.

Le ministre de l'Éducation a annoncé aujourd'hui que le très strict protocole sanitaire qui régit actuellement les écoles va être amendé mardi pour permettre le retour à l'école la semaine prochaine de tous les élèves.

L'allègement fondamental sera celui de la **distanciation physique** qui sera désormais moins contraignante. Désormais, il faudra respecter une distance d'un mètre latéral entre chaque élève", et non plus de 4m2 par élève.

Le Ministre a concerté toute la journée avec les fédérations de parents d'élèves et les organisations syndicales.

Personnels vulnérables :

La circulaire du 7 mai 2020 précise :

"Le retour à l'activité sur site constitue la règle applicable à l'ensemble des personnels des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement, à l'exception des cas présentés ci-dessous :

- les personnels qui relèvent de la catégorie des personnes vulnérables, c'est-à-dire présentant un risque de développer une forme grave d'infection de Covid-19 (...);
- les personnels qui vivent dans le même domicile qu'une personne malade (pour une durée de quatorze jours à compter de l'apparition des symptômes);
- les personnels qui vivent dans le même domicile qu'une personne vulnérable.

Afin de garantir la protection du secret médical, l'appartenance à l'une de ces catégories sera établie par la production d'un certificat médical qui se bornera à attester la nécessité du confinement et sa durée."

Les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public (AESH, AED...) concernés restent au domicile jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (fixé au 10 juillet 2020).

Le Recteur s'adressera demain **aux Maires** en présence du Préfet et vous adressera prochainement une note sur les nouvelles modalités d'accueil pour le 22 juin.

En attendant la mise à jour de la FAQ, voici les grandes lignes:

- Un récent avis du haut conseil de la santé publique précise des assouplissements envisageables.

C'est une nouvelle étape vers un retour à la normale.

- Deux évolutions majeures qui concernent les écoles et les collèges.
- Assouplissement des règles de distanciation à 1 mètre entre des élèves positionnés face à face ou cote à cote uniquement.
- Fin de limitation des groupes à 10 ou 15.
- Suppression des règles de distanciation dans les espaces extérieurs ou ouverts (récréation, déplacements..).

➤ Les consignes d'entretien allégées.

- Nettoyage selon les modalités habituelles (nettoyage une fois par jour et désinfection des surfaces les plus touchées une fois par jour).
- Accès aux jeux extérieurs si nettoyés une fois par jour
- Objets partagés avec un nettoyage une fois par jour
- La restauration privilégiée dans les lieux habituels avec distance d'un mètre.

Toutes ces nouvelles mesures ne doivent pas faire oublier **le respect des gestes barrières et le lavage des mains.**

Ces éléments ne sont que des informations qui devraient être **validées demain dans la FAQ.**